



ERRATUM

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

District : Tous les districts

Projet de règlement numéro PR-0351-004

Ce projet de règlement vise à corriger le découpage et la numérotation de certaines zones, d'apporter des précisions à certaines grilles des spécifications et d'apporter des ajustements à certains articles d'application générale.

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement no 0351-000 sur le zonage, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **PR-0351-004** et intitulé : Règlement amendant le règlement 0351-000 sur le zonage, afin de corriger le découpage et la numérotation de certaines zones, d'apporter des précisions à certaines grilles des spécifications et d'apporter des ajustements à certains articles d'application générale.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **2 décembre**, à **18 h**, **au 300, rue Parent, salle B à Saint-Jérôme**. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside l'assemblée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement qui vise à :
 - Rue des Monts : Créer la zone RFD-647.1 à même une partie de la zone RFD-647 et créer la grille des spécifications applicable afin d'être plus en accord avec les usages existants et souhaités dans la zone;
 - Secteurs des rues Rodrigue, Nicole et Nadine : Modifier la grille des spécifications de la zone RFD-647 afin d'être plus en accord avec les usages existants et souhaités dans la zone;
 - Intersection 36^e Avenue et 11^e Rue : Remplacer le code de la zone « RFD-725 » par le code « MMFD-725 » sur le plan de zonage, afin de concorder avec l'affectation au PUMD;
 - Apporter des corrections à certaines grilles des spécifications, notamment sur la numérotation des notes des dispositions spécifiques, pour les zones RR-101, RR-160, CA-158, CA-159 et MMFD-340 à des fins de concordance;
 - Abroger l'usage conditionnel de « Bureau, administration et services » dans les zones CA-158 et CA-159 (boulevard du Curé-Labelle), puisque cet usage conditionnel n'est pas applicable aux zones CA;
 - Domaine Parent (secteur de la terrasse Suzanne) : Corriger le code erroné de la zone « RFD-792 », par le code « RFD-707 » dans la grille des spécifications de la zone RFD-707, pour fins de concordance;
 - Quartier Montmartre : Subdiviser la zone RMFD-710 en deux nouvelles zones, RMFD-710.1 et RMFD-710.2 afin de permettre de retirer les exigences de mixité d'usage et les normes associées ainsi que des normes particulières pour les accès pour des lots non accessibles via une route collectrice afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale;
 - Remplacer la définition du terme « Agriculture » pour être en concordance avec la définition incluse dans la LPTAA;
 - Ajouter une règle de calcul pour la superficie d'un mur;

- Classer l'usage de « Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes » dans des classes d'usages industrielles plutôt que commerciales;
 - Exiger que la partie apparente d'un mur de fondation soit recouverte d'un matériau de finition;
 - Apporter diverses précisions au tableau sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés;
 - Assouplir le nombre et la dimension des mâts pour drapeau autorisés;
 - Assouplir les exigences de plantation d'arbres en cours avant et avant secondaire lorsque les conditions du terrain ne permettent pas une plantation viable;
 - Exiger l'aménagement d'une surlargeur de manœuvre dans une aire de stationnement de plus de trois cases;
 - Encadrer l'installation d'enseigne de chantier;
 - Autoriser la coupe d'arbres dans une érablière pour la construction d'une cabane à sucre;
 - Apporter des précisions et des ajustements généraux au texte, pour une meilleure compréhension et application.
4. Vous pouvez consulter le projet de règlement au bas du présent avis public ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.
5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4 novembre 2025.

Le greffier adjoint par intérim,

Simon Vincent

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
450 438-3251